



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Du 18 mars 2014 à 18 heures**

**Présents:** MM VOUDON, GUINDANT, LESAGE, FOUCHIER, MME LAFENETRE, MME VERDOIS, MM PERAULT, COTE, DESSIRIEIX, VIOLLIER, MADUEL, GERMAIN, LAIDET A, PINAUD, POITEVIN, COUIDAT, MME JOURDAIN, MME BASSET, MME ISERE, MME FALOURD, MM JEAN, VIAUD, MME RODET, MM MESNARD, RAYMOND, DEVIGE, VIGNAUD, MME BARATHE, MM TRAINAUD, MESNARD, LAIDET M, AUDEBERT, MAUMONT, MME GRAFEUILLE, M. ROY, MME DALIBARD, M. COBERAC, MME GAILLARD, MM BERTRAND, DOS REIS, TURQAT, FOURNIER, CHAUVET

**Excusés:** MM POINSET, RIPOCHE, TEL, MME GRAMMATICO, MM BARBIAN, DEPREVILLE, MME DUPEUX, MM JAROSZ, ALEXANDRE, BONNEAU, MME BEAU, M. MASSE, MME POTUAUD, MM BERTRAND, TOUTEAU, GUILLOT, THIBAUT

#### **FISCALITE 2014**

Après lecture du Président des bases prévisionnelles de la cotisation foncière des entreprises, ainsi que les produits de la Taxe d'habitation et du foncier non bâti, du produit IFER, CVAE et TASCOM ainsi que les allocations compensatrices, le conseil, à l'unanimité, décide de voter le même taux que l'an passé soit 24 % sur les bases de CFE.

#### **PARTICIPATION 2014 A CALITOM**

En raison du litige avec CALITOM, il est convenu de ne verser qu'une partie des contributions demandées.

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF A DOUZAT**

Après validation du projet, la communauté de communes sollicite l'aide du Département et l'Agence de l'eau et s'engage à respecter la chartre de qualité instituée par l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE.

#### **LOTISSEMENT LA GACHERE**

- Après débats, le conseil décide de fixer le prix du terrain à 20.80 € le mètre carré.

#### **LOGIS DE RANCOGNE**

-le Président est autorisé à lancer un appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux cellules d'activités et d'un logement sous forme d'un marché à procédure adaptée.

-Un loyer progressif à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014 est fixé pour l'héliculteur comme suit : du 1<sup>er</sup> avril 14 au 30 sept 14 : 80 € ht /mois, du 1<sup>er</sup> oct 14 au 31 Déc 14 : 150 € ht/ mois, du 1<sup>er</sup> Janv 15 au 31 Mars 15 : 200 € ht/mois

#### **LOCAL COMMERCIAL A MARCILLAC-LANVILLE**

Le Montant du Loyer à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014 pour l'installation d'une pizzeria est fixé à 150 € HT/mois.

#### **PERSONNEL**

- Il est créé un poste « emploi-avenir » pour les services techniques (piscine, espaces verts, travaux divers au service Habitat...) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014

- La réforme des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> février 2014 pour les catégories C et B est appliquée également pour les non titulaires.

Le Président, avant de lever la dernière séance de la mandature à 19h 15, remercie les conseillers pour leur assiduité aux réunions ainsi que le personnel de la communauté de communes. Il remercie toutes les personnes sortantes et souhaite bonne chance aux candidats pour les prochaines élections.